



Namur, le 12 juillet 2024

**Année scolaire 2023-2024**

**Organisation des secondes sessions des élèves de 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup>**

Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

Veillez trouver, ci-dessous, les modalités organisationnelles des secondes sessions pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> année de l'année scolaire 2023-2024.

Vous y trouverez, également, les informations nécessaires à l'introduction d'un éventuel recours, à la suite de la communication des résultats (CQ et/ou CESS).

*L'horaire détaillé des secondes sessions sera disponible, à partir du 19 juillet 2024, sur notre site internet, sous l'onglet, « Infos pratiques » : [www.ehpn.be/info](http://www.ehpn.be/info), via TEAMS, selon les modalités annoncées, ainsi qu'aux Valrex.*

<b>Lundi 26 août</b>	Durant ces 3 jours, seront organisées les :
<b>Mardi 27 août</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Secondes sessions des cours du Certificat de Qualification</li><li>• Secondes sessions des cours théoriques de la formation commune</li><li>• Revalidations UAA</li></ul>
<b>Mercredi 28 août</b>	
<b>Mercredi 28 août – Fin de journée</b>	<p>⇒ <b>Délibération du CQ</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>17h 00</b> : Communication des résultats aux parents d'élèves <b>en situation d'échec (AOC)</b>.</li></ul> <p><i>Merci de ne pas contacter l'école.</i></p>
<b>Jeudi 29 août</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>De 16h 00 à 18h 00</b> : Réunion de parents concernant les résultats du CQ.</li></ul> <p><i>Cette réunion de parents se déroule sans demande de rendez-vous au préalable, <b>excepté</b> auprès de la Direction.</i></p>

**Vendredi 30 août** : 2<sup>ème</sup> jour ouvrable nécessaire à l'introduction de la demande d'une éventuelle conciliation interne (résultats CQ).



<p><b>Lundi 02 septembre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conciliation Interne EHPN</b> : <i>Concerne le recours pour les épreuves du certificat de qualification.</i></li> </ul> <p><b>Modus operandi :</b></p> <p>Sur notre site internet, sous l'onglet : « <i>Infos pratiques</i> », veuillez trouver, le <b>formulaire d'introduction de conciliation interne</b>.</p> <p>Celui-ci argumentera sur des éléments nouveaux qui n'étaient pas à la connaissance du conseil de classe, au moment de la prise de décision, et permettra à la Direction de juger de la recevabilité de la demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le lundi 02/09, de 08h 30 à 10h 00 :</b></li> </ul> <p><b>Introduction du formulaire de conciliation</b>, dûment complété, à envoyer, par e-mail, <b>aux adresses suivantes</b> : <a href="mailto:ecole.hoteliere@province.namur.be">ecole.hoteliere@province.namur.be</a> <a href="mailto:frederic.croisier@province.namur.be">frederic.croisier@province.namur.be</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Direction convoque, éventuellement, un conseil de classes afin de délibérer, sur base des nouveaux éléments apportés.</li> <li>• Communication de la décision, par téléphone et par écrit, aux demandeurs.</li> </ul> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>De 13h 30 à 15h 30 :</b> Délibération des épreuves de cours généraux</li> <li>• <b>17h 00 :</b> <b>Communication des résultats aux parents</b></li> </ul>
<p><b>Mardi 03 septembre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>De 16h 00 à 18h 00 :</b> Réunion de parents concernant les résultats des cours généraux. <i>Cette réunion de parents se déroule sans demande de rendez-vous au préalable, <b>excepté</b> auprès de la Direction.</i></li> </ul>

**Mercredi 04 septembre** : 2<sup>ème</sup> jour ouvrable nécessaire à l'introduction de la demande d'un éventuel recours interne (résultats cours généraux).



<p><b>Jeudi 05 septembre</b></p>	<p>❖ <b>Recours interne EHPN :</b> Concerne le recours pour les épreuves de cours généraux.</p> <p><b>Modus operandi :</b></p> <p>Sur notre site internet, sous l'onglet : « <i>Infos pratiques</i> », veuillez trouver le <b>formulaire d'introduction de recours interne</b>.</p> <p>Celui-ci argumentera sur des éléments nouveaux qui n'étaient pas à la connaissance du conseil de classe, au moment de la prise de décision, et permettra à la Direction de juger de la recevabilité de la demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le jeudi 05/09, de 08h 30 à 10h 00 :</b></li> </ul> <p><b>Introduction du formulaire de recours</b>, dûment complété, à envoyer, par e-mail, <b>aux adresses suivantes :</b>      <a href="mailto:ecole.hoteliere@province.namur.be">ecole.hoteliere@province.namur.be</a>  <a href="mailto:frederic.croisier@province.namur.be">frederic.croisier@province.namur.be</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Direction convoque, éventuellement, un conseil de classes afin de délibérer, sur base des nouveaux éléments apportés.</li> <li>• Communication de la décision, par téléphone et par écrit, aux demandeurs.</li> </ul> <p>❖ <b>Recours Interne APEF :</b></p> <p>En cas de désaccord avec la décision de l'école, la poursuite du recours peut se faire auprès de l'Administration Provinciale de l'Enseignement et de la Formation ; l'APEF.</p> <p><b>Modus operandi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le jeudi 05/09, de 15h 00 à 17h 00 :</b></li> </ul> <p>Veuillez prendre contact avec l'APEF au <b>081/77.67.11</b>, afin de fixer un RDV pour <b>le lendemain</b>.  <i>(Les détails du rendez-vous vous seront communiqués lors de cet appel).</i></p>
----------------------------------	---



<p><b>Vendredi 06 septembre</b></p>	<p><b>❖ Recours à l'APEF</b></p> <p>Lors du RDV à l'APEF, l'Inspecteur général, prend connaissance de la demande et des arguments avancés par la famille, afin de prendre une décision.</p> <p>La décision prise à l'issue de cette procédure interne sera notifiée, <b>par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard, dans les 5 jours qui suivent la délibération</b> pour les Conseils de classe de la seconde session.</p>
-------------------------------------	--

**La proclamation de l'ensemble des élèves finalistes diplômés (cru 2023-2024), se tiendra le jeudi 26 septembre, à partir de 17h 00.**

*Des informations complémentaires vous parviendront, ultérieurement.*

Pour votre bonne information, **l'école sera fermée du 15 juillet au 16 août, inclus.**

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier et nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

  
**F. Croisier**  
Directeur